

RCS : MEAUX Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 02122 Numéro SIREN : 832 284 509 Nom ou dénomination : @AUTOSPLUS
--

Ce dépôt a été enregistré le 31/08/2022 sous le numéro de dépôt 10581

①

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2022

RECUE

Désignation de l'entreprise @AUTOSPLUS

Adresse de l'entreprise 11 RUE MARC SEGUIN 77290 MITRY MORY

SIREN

8 3 2 2 8 4 5 0 9

Durée de l'exercice en nombre de mois*

1 2

Durée de l'exercice précédent N° de Répertoire :

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX

Néant ☐

31 AOÛT 2022

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 2 1

ACTIF

Brut
1Amortissements-Provisions
2Net
3

ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028	12 939	030	3 343	9 596
	Immobilisations financières * (1)		040		042		
	Total I (5)		044	12 939	048	3 343	9 596
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	95 771	052		95 771
		Marchandises *	060		062		
		Avances et acomptes versés sur commandes	064	798	066		798
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
		Autres* (3)	072	7 171	074		7 171
		Valeurs mobilières de placement	080	3 277	082		3 277
		Disponibilités	084	11 182	086		11 182
		Charges constatées d'avance*	092	5 317	094		5 317
	Total II		096	123 516	098		123 516
	Total général (I + II)		110	136 455	112	3 343	133 113

PASSIF

Exercice N
1

NET

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120			2 000
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			200
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*	131			132	
	Report à nouveau		134			(17 108)
	Résultat de l'exercice		136			14 441
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142			(467)
	Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			83 017
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			32 265
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	15 660		172	18 297
	Préjudits constatés d'avance		174			
	Total III		176			133 579
	Total général (I + II + III)		180			133 113
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

22510581

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise @AUTOSPLUS

Néant ☐

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 1 1 1 2 2 0 2 1

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	316 517		
	Production vendue	Biens	215		214			
		Services*	217		218			
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée*				224			
	Subventions d'exploitation reçues				226			
	Autres produits				230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	316 517		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	243 896		
	Variation de stock (marchandises)*				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	(38 861)		
	Autres charges externes* (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	72 856		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243	1 612	244	3 937		
	Rémunérations du personnel				250	11 874		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	3 579		
	Dotations aux amortissements*				254	2 874		
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*)		259		262	1		
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		260					
Total des charges d'exploitation (II)					264	300 156		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	16 361		
Produits financiers (III)		280	9	Charges financières (V)	294	1 718		
Produits exceptionnels (IV)					290			
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des constructions dans des PMF innovantes (art. 217 octies)		347		210		
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôts sur les bénéfices (VII)					306			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	14 441		
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	14 441	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324				
	Divers* (dont intérêts excédentaires des opes-ets et associés)		347		330	210		
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de location d'équipement		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D)	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44 septies)		986		7FUI-TE (44 octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		987		JEI (44 septies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)		127		ZRR (44 quinquies)	138		
	Bassins d'emploi à dynamisme (art. 44 duodecies)		143		Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)		145					
	Bassins urbains à dynamisme - BUD (art. 44 sexdecies)		992		Zone de développement prioritaire (44 septecies)	993		
	Créance report en arrière du déficit		346		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	350	
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)		643		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)		647		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies E)		990		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies G)		991					
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies H)		992					
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies I)		993					
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col.1	352	14 651
Déficit de l'exercice reporté en arrière *					Déficit col.2	356		
Déficits antérieurs reportés : 45 007								
Déficits antérieurs reportés : dont imputés sur le résultat :								
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col.1	370		372
					Déficit col.2			

N° 2033-B-SD

IN AUTOSPLUS

[illegible]

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise 7 AUTOSPLUS

[illegible]

Désignation de l'entreprise : @AUTOSPLUS

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	1 480	412		414	1 480	416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	12 939	462		464		466	12 939	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
	Immobilisations financières	480		482		484		486		
TOTAL		490	14 419	492		494	1 480	496	12 939	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500	1 194	502	286	504	1 480	506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	755	552	2 598	554		556	3 343
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	1 949	572	2 874	574	1 480	576	3 343

PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(10 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

(Préciser l'unité en indiquant, pour une unité, le code du même métier)					
1	2	3	4	5	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	SECTORIA LOGISTIQUE				
6	7	8	9	10	

Immobili- sations	Valeur d'actif "	Amortissements"	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme*	Long terme		
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧
①	②	③	④	⑤				
1	1 480	1 480						
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	1 400 540	1 400 542	584	586	581	587	589
Plus-values taxées à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : **3AUTOSPLUS**

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissement dérogatoire	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTÉS À LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	700	705
Autres immob. incorporelles	710	715
Terrains	720	725
Constructions	730	735
Inst. techniques mat. et outillage	740	745
Inst. générales, agencements amén. div.	750	755
Matériel de transport	760	765
Autres immobilisations corporelles	770	775
TOTAL	780	785

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter en titre de l'exercice précédent (1)	982	45 007
Déficits transférés de l'exercice précédent (2)	983	14 651
Déficits imputés	984	30 356
Déficits reportables	985	
Déficits de l'exercice	986	
Total des déficits restant à reporter	987	30 356

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives au régime	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	17 296
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	375	14 218
Montant des prélèvements sociaux de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné lieu à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 670 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise GAUTOSPLUS		Néant ☐	
Exercice ouvert le 01/01/2021		et clos le 31/12/2021	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel :		376	1
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affilés à l'entreprise seule		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	316 517
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
	TOTAL I	106	316 517
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	38 861
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances imposables lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL 2	144	38 861
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	244 172
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	68 140
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
	TOTAL 3	152	312 312
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL I + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	43 066
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	43 066
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117. Vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires du total de la CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	316 517
Effectifs au sens de la CVAE		023	1
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024 du 01/01/2021	160 au 31/12/2021	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être pris en compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 13/12/2013

SIREN 832284509

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE S.L. FOS-PLUS

ADRESSE (voie) 11 RUE MARC SEGUIN

CODE POSTAL 2

VILLE MITRY MORL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904 2000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de lignes de l'imprimé, utilise un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

(2) Indiquer : M pour Monsieur, Mme pour Madame,

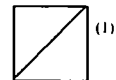
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE: 31/12/2021

SIREN 832284509

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AUTISPLUS

ADRESSE (voie)

11 RUE DE L'ÉTOILE

CODE POSTAL

77

VILLE

MITRY MORY

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

(1) Lorsque le nombre de filiales dépasse le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut à gauche de la case correspondante et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications et commentaires figurent dans la notice 2033-NOT-SD

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01/01/2022	et clos le 31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐			

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Designation de la société :	Adresse du siège social :
CAUTOSEPT 11 RUE MARC SEGUIN 77290 MITRY MORY	11 RUE MARC SEGUIN 77290 MITRY MORY
Siège :	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :
SIRET :

B ACTIVITÉ

Activités exercées :	Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐
----------------------	---

C RÉCAPITULATIF DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
	Bénéfice imposable au taux réduit		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
	Plus-values imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 quaterdecies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐
Entreprise nouvelle, art. 44 quaterdecies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ☐	
Bassin urbain d'hygiène (BUI), art. 44 sexdecies ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐		
Société d'investissement immobilier ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (si applicable) ☐	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus imposables de source étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus imposables en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, au titre d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution ☐

F ENTREPRISES DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐
2- Si vous êtes la société mère d'un groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
3- Si vous êtes l'entreprise soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF ☐ Nom et adresse du prestataire :	
L'entreprise dispose-t-elle d'un logiciel informatisé ? ☐	Si oui, indication du logiciel utilisé : ☐
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viséur agréé :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viséur agréé ☐ N° d'agrément CGA :	Date : 2002/2022 Lieu : MITRY MORY
	Qualité : GERANT
	Nom du signataire : S. CARRALLO VICTOR

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2022)

Si déposé néant, cochez la case ☐

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)							c		
Montant des prêts, avances ou emprunts consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)							e		
							f		
							g		
							h		
Montant des revenus distribués et privés à l'associé, article 407, prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i		
Montant des revenus distribués imposables à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j		
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)		
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (5, ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 8-3 du décret n° 11 du CGI) - SARL : tous les associés - SCA : associés gérants - SNC ou SC : associés et gérants ou mandataires - SEP et liste de copropriétaires de nature : associés, gérant, ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
	N° de la déclaration de la société	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :						
	à titre de traitements, émoluments et mandats, les proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6					
	4	5	6	7	8	9	10		
M. CARBALLA VICTOR	2000 202	11 874							
30 RUE PAUL PIERRE 75011 PARIS									
J DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)							11 874	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)							3 600	
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0 %	à 15 %	à 19 %						
MVLT restant à reporter à l'exercice de l'exercice									
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice									
MVLT réalisée au cours de l'exercice									
MVLT restant à reporter									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

**DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES
SOCIÉTÉS DE MOYENS QUI ONT OPTÉ POUR L'IMPOSITION
D'APRÈS LEUR BÉNÉFICE RÉEL ET GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

*Sociétés et groupements ayant pour objet de permettre à leurs membres
l'utilisation commune de moyens nécessaires à l'exercice de leur profession.*

EXERCICE OUVERT LE

31-12-2021

ET CLOS LE

31-12-2021

DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ (dénomination et forme)

ATTENTION : toutes les entreprises ont désormais l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et les annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application d'une majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour le déclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Adresse de la société

Ancienne adresse en cas de changement

Société anonyme par actions simplifiée (SAUTO)

11 RUE MARC SEGUIN

77290 MITRY MORY

La présente déclaration complémentaire, souscrite en un seul exemplaire, doit être jointe à la déclaration de résultat des sociétés et groupements soumis aux dispositions de l'article 261 B du code général des impôts qui exonère de la T.V.A., sous certaines conditions, les remboursements exacts de frais effectués par les membres de ces sociétés en contrepartie de services qui leur sont rendus et qui concourent directement et exclusivement à la réalisation de leurs opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

Elle ne dispense pas les personnes morales effectuant des opérations taxables de souscrire au service des impôts des entreprises les déclarations de chiffre d'affaires habituelles.

Les dépenses à répartir sont les dépenses communes effectuées par la société en vue de mettre à la disposition de ses membres les moyens nécessaires à l'exercice de leur profession. Elles ne comprennent pas les dépenses particulières des associés telles que les cotisations personnelles, les frais de déplacement. Il convient d'isoler et de distinguer (en les soulignant d'un trait) les dépenses communes dont le remboursement est exonéré de T.V.A., à savoir : les dépenses correspondant uniquement à des prestations de services qui concourent directement et exclusivement à la réalisation d'opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

La répartition des dépenses communes entre les associés doit se faire en imputant à chacun le coût exact des achats, fournitures ou services le concernant et en répartissant de la même manière les amortissements régulièrement comptabilisés.

Des précisions concernant les différentes colonnes sont données ci-après :

- colonne 1 : nombre de parts détenues par associé dans la société.
- colonne 3 : fournitures et produits achetés pour le compte des associés, dépenses de chauffage, eau, gaz, électricité, fournitures de bureau, ainsi que les dépenses d'acquisition de petits matériels et outillages et matériels et mobiliers de bureau et logiciel d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros hors taxes.
- colonne 8 : primes d'assurance, frais de documentation, frais de personnel intérimaire, honoraires et commissions, frais postaux et frais de télécommunications, services bancaires et autres charges externes.
- colonne 9 : impôts professionnels établis au nom de la société (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe sur les salaires, droits d'enregistrement et de timbre).
- colonne 10 : rémunération de personnel, y compris les charges sociales salariales.
- colonne 13 : intérêts de prêts contractés pour les besoins de l'entreprise.
- colonne 15 : le total global de cette colonne doit correspondre au total des dépenses réparties entre les associés et remboursées par eux, que ce remboursement soit réalisé par versement direct ou inscription à un compte courant.

Arrondis fiscaux : Si le montant des fractions, l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche. Les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

A. Pichy Rorcy le 20052022

Signature,

Nom et qualité du signataire

CARBAUO

Président

Les montants sont arrondis à l'euro le plus proche, explications au recto.

[illegible]

Si le nombre de cadres est insuffisant joindre un état de même modèle et reporter les totaux dans le dernier des cadres ci-dessus.

@AUTOSPLUS
Société à actions simplifiées unipersonnelles
Au capital de 2 000,00 €
Siège social : 11 Rue Marc Seguin 77290- Mitry-Mory
RCS MEAUX : 832 284 509 000 45

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 JUILLET 2022
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DÉCEMBRE 2021

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élevant 14 441.00€ en totalité au poste de :

Origine

- Report à nouveau antérieur débiteur(17 108.00) €
- Résultat bénéficiaire pour14 441.00 €

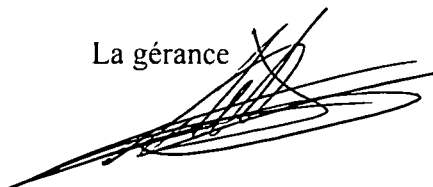
Affectation

- A titre de dividendes pour0.00 €
- Report à nouveau créditeur pour14 441.00€
- Soit un total Report à nouveau débiteur de : (2 667.00) €

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas distribué de dividendes depuis la création de la société.

Pour copie certifiée conforme

La gérance



@AUTOSPLUS
Société à actions simplifiées unipersonnelles
Au capital de 2 000,00 €
Siège social : 11 Rue Marc Seguin 77290- Mitry-Mory
RCS MEAUX : 832 284 509 000 45

**RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR LES OPÉRATIONS DE GESTION
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021**

Chers associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions du livre Deuxième du code de commerce et des statuts de notre société à l'effet de vous présenter notre rapport de gestion et de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 qui ont également été tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par cet article.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

1. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaire net de 316 517.00€.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 300 156.00€.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importantes sont les suivantes :

● Achat de marchandises	243 896.00 €
● Variation de stocks	(38 861.00) €
● Achat de matières premières	0.00 €
● Autres charges externes	72 856.00 €
● Impôts, taxes et versements assimilés	3 937.00 €
● Rémunération du personnel	11 874.00 €
● Charges sociales	3 579.00 €
● Dotations aux amortissements	2 874.00 €
● Autres charges	1.00 €

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat se solde par un bénéfice de 14 441.00€.

Nous ne voyons pas d'autres éléments à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

- **Evénements importants depuis la clôture**

Néant

- **Situation de la société à la date du présent rapport.**

La société ne souffre pas d'un problème de trésorerie.

- **Évolution prévisible et perspective d'avenir**

Nous estimons que l'activité 2022 sera bien plus importante que l'exercice précédent en termes d'activité et de profitabilité.

- **Activité en matière de recherche et de développement**

Néant

2. PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATIONS DES RÉSULTATS

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ainsi que l'évaluation de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

- **Bilan**

Les principaux postes figurent ci-après :

- **Comptes de résultat**

Le compte de résultat de l'exercice est reproduit ci après :

- **Résultat – Affectation**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élevant 14 441.00€ en totalité au poste de :

Origine

- Report à nouveau antérieur débiteur(17 108.00) €
- Résultat bénéficiaire pour14 441.00 €

Affectation

- A titre de dividendes pour0.00 €
- Report à nouveau créditeur pour14 441.00€
- Soit un total Report à nouveau débiteur de : (2 667.00) €

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes depuis la création de la société.

- **Rappel des dividendes antérieurement distribués :**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes depuis la création de la société.

- **Dépenses non déductibles fiscalement :**

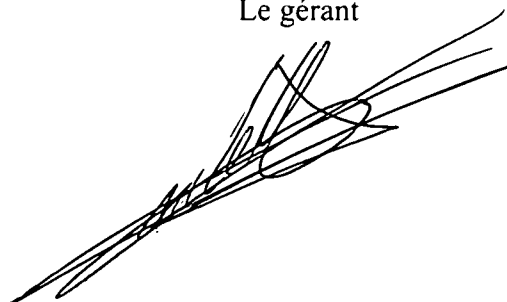
Conformément aux dispositions des articles 223 quater quinquet du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

- **Conventions réglementées :**

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223 -19 du Code de Commerce.

Fait à Mitry-Mory,
Le 22 juillet 2022

Le gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the text 'Le gérant'.

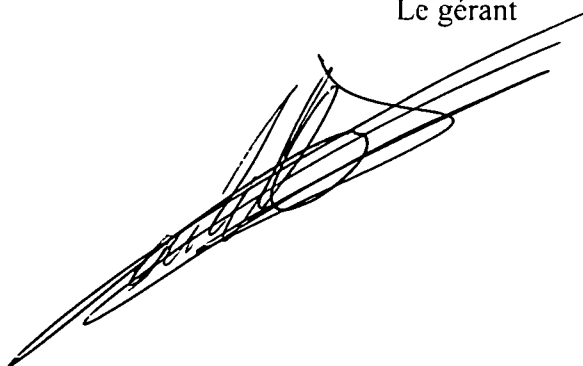
@AUTOSPLUS
Société à actions simplifiées unipersonnels
Au capital de 2 000,00 €
Siège social : 11 Rue Marc Seguin 77290- Mitry-Mory
RCS MEAUX : 832 284 509 000 45

Rapport spécial du gérant
Sur les conventions visées par l'article L 223 -19 du code du commerce
De l'exercice clos le 31 décembre 2021

En application des dispositions des articles L 223 -19 du Code du Commerce, nous avons l'honneur de vous informer de l'absence des conventions visées aux dits articles qui sont intervenues ou se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous demandons d'en prendre acte.

Le gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the text 'Le gérant'.